

## Procès-verbal

Séance régulière du conseil de la Ville de Macamic tenue le 6 mai 2024, à 19 h, à la salle du conseil, à laquelle étaient présents le maire, Tony Boudreau, les conseillères et les conseillers suivants : Cindy Boucher, Myriam Bruneau, Francine Néron, Ghislain Brunet, Michel Deschênes et Gaétan Morin.

Étaient également présent (e), la directrice générale et greffière-trésorière, Marie-Pier Plante, le directeur général par intérim, Alain Letarte et l'adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Tony Boudreau ouvre la séance à 19 h.

2024-05-104

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Myriam Bruneau, appuyé par le conseiller Gaétan Morin et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par l'adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

## ORDRE DU JOUR

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 avril 2024;

### 4. TRÉSORERIE

4.1 Approbation des comptes à payer :

► Liste des comptes au montant de 513 105,82 \$;

► Listes des salaires au montant de 99 271,88 \$.

### 5. CORRESPONDANCE

5.1 Correspondance reçue et envoyée pour le mois d'avril 2024;

5.2 Dons, commandites et partenariats :

### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

### 7. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION

7.1 Support à la municipalité de Laforce pour la négociation territoriale de la communauté de Winneway (Longue-Pointe Nation);

First

7.2 Désignation d'un émissaire – Langue française;

7.3 Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle;

7.4 Personnes autorisées pour le changement de serrures, et à faire faire des clés pour les bâtiments municipaux;

7.5 Mai – Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques (SP);

7.6 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 420 100 \$ qui sera réalisé le 13 mai 2024;

7.7 Adjudication de l'émission;

- 7.8 Signataire de la demande de permis en vertu de la Loi sur les pesticides au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;
- 7.9 Demande de la responsable de la bibliothèque de Macamic – Marché des Quatre Saisons;
- 7.10 Mandat à l'Union des municipalités du Québec, Mandataire – Regroupement d'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques 2024-2029;
- 8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 8.1 Nomination d'un nouveau membre au sein du comité consultatif d'urbanisme;
- 8.2 Nomination d'un nouveau membre au sein du comité consultatif d'urbanisme;
- 8.3 Demande de dérogation mineure – Lot 4 729 334;
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9.1 Adoption des états financiers au 31 décembre 2023 de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon;
- 10. TRAVAUX PUBLICS**
- 10.1 Achat de radar pédagogique;
- 11. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 11.1 Adoption des états financiers au 31 décembre 2023 de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon;
- 12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**
- 12.1 Demande du Club de soccer Abitibi-Ouest - Entretien et l'utilisation du terrain de soccer;
- 12.2 Demande du Club de Patinage artistique (CPA) – Disco-Courses;
- 12.3 Demande du Club Lions de Macamic- Marche pour personne handicapée;
- 12.4 Soumissions pour la mise à jour de l'éclairage au Centre Joachim-Tremblay;
- 13. RAPPORT DES COMITÉS**
- 14. AFFAIRES NOUVELLES**
- 15. INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
- 17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et des conseillers.

**Le point 10.1 n'a été que discuté aucune décision ne s'y rattache**

**2024-05-105**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 AVRIL 2024**

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par le conseiller Michel Deschênes et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance régulière du 4 mars 2024 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

**4. TRÉSORERIE**

#### **4.1 APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- b) Liste des comptes au montant de 515 105,82 \$
- c) Liste des salaires au montant de 99 271,88 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

#### **5. CORRESPONDANCE**

##### **5.1 CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE POUR LE MOIS D'AVRIL 2024**

La directrice générale communique des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois d'avril 2024.

##### **5.2 DONS, COMMANDITES ET PARTENARIATS**

#### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

- ▶ Madame Suzie Domingue demande au conseil si ce serait possible d'installer une pancarte à l'entrée de la 1<sup>re</sup> Avenue Est indiquant le 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> Rang Est, car elle a de la misère à recevoir ses colis. Le directeur général par intérim l'informe qu'il en discutera avec le directeur des travaux publics.
- ▶ Madame Lina Lafrenière mentionne que l'aménagement effectué au parc Tembec (amphithéâtre) était très beau et félicite les employés pour leur beau travail.
- ▶ Madame Eve-Marie Bellerive demande au conseil si des travaux de réfection sur la 8<sup>e</sup> Avenue Ouest entre la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> rue seront effectués. Le directeur général par intérim l'informe que ces travaux étaient prévus, mais étant le montant élevé des soumissions ce projet est reporté lors du dépôt de la prochaine TECQ.
- ▶ Monsieur Jean-Marie Lapointe informe les membres du conseil que l'Association des Trappeurs du nord-ouest de l'Abitibi (ATNO) offre le service pour la capture des castors nuisibles et informe le conseil que l'ATNO détient une assurance responsabilité qui couvre les trappeurs.
- ▶ Madame Suzie Domingue informe le conseil qu'elle est sur le comité MDA et que la conseillère Myriam Bruneau a acceptée de l'appuyer sur ce comité.
- ▶ Madame Eve-Marie Bellerive demande au conseil si la ville a un plan d'action concernant la réfection des trottoirs. Le directeur général par intérim, Alain Letarte l'informe qu'habituellement lorsqu'il y a des travaux sur les rues, les trottoirs et bordures sont refait où il y en a déjà et qu'il y aura priorisation des endroits les plus problématiques, mais qu'il n'y aura pas d'ajout de nouveau trottoirs que ceux déjà présents.

## **7. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION**

**2024-05-107**

### **7.1 SUPPORT À LA MUNICIPALITÉ DE LAFORCE POUR LA NÉGOCIATION TERRITORIALE DE LA COMMUNAUTÉ DE WINNEWAY (LONGE POINTE FIRST NATION)**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Gaétan Morin et résolu :

**QUE :** Le conseil municipal de la Ville de Macamic ne donnera pas suite à la demande de la Municipalité de Laforce concernant son support dans sa demande au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada d'être partie prenante des négociations avec le conseil de bande de Winneway (Longue Pointe First Nation);

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

**2024-05-108**

### **7.2 DÉSIGNATION D'UN ÉMISSAIRE – LANGUE FRANÇAISE**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

**QUE :** Marie-Pier Plante, directrice générale et greffière-trésorière soit désignée émissaire auprès du ministère de la Langue française.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

**2024-05-109**

### **7.3 DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE**

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

**QUE :** La Ville de Macamic se sert exclusivement du français. Il n'a recours à aucune des exceptions prévues à la Charte ou aux règlements.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

**2024-05-110**

### **7.4 PERSONNES AUTORISÉES POUR LE CHANGEMENT DE SERRURES, ET À FAIRE FAIRE DES CLÉS POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

Il est proposé par la conseillère Myriam Bruneau, appuyé par la conseillère Francine Néron et résolu :

**QUE :** Les personnes suivantes sont autorisées à procéder au changement de serrures, des clés et à faire faire des clés pour les bâtiments municipaux :

- ▶ Marie-Pier Plante, directrice générale et greffière-trésorière;
- ▶ Joëlle Rancourt, adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe;
- ▶ Marco Bédard, directeur des travaux publics;
- ▶ Tom St-Pierre, directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

QUE : Cette résolution annule et abroge la résolution 2023-06-160 adoptée le 5 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2024-05-111

## **7.5 MAI – MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES (SP)**

---

Considérant que chaque jour en moyenne trois Québécoises et Québécois reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

Considérant que la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

Considérant que la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

Considérant que SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentielle avec les membres de la collectivité de la SP;

Considérant que les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;

Considérant que la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu'auparavant avec cette maladie;

Considérant que l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Ville de Macamic décrète le mois de mai, le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques.

QUE : Le conseil municipal de la Ville de Macamic encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada – Division du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2024-05-112

**7.6 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 420 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 MAI 2024**

---

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Macamic souhaite emprunter par billets pour un montant total de 420 100 \$ qui sera réalisé le 13 mai 2024, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
02-012	245 300 \$
16-228	88 100 \$
18-257	86 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 02-012, la Ville de Macamic souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu unanimement :

QUE : Les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 13 mai 2024;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 mai et le 13 novembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le (la) maire et la greffière-trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2025.</b>	<b>43 400 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>45 500 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>47 600 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>49 900 \$</b>	
<b>2029.</b>	<b>52 300 \$</b>	<b>(à payer en 2029)</b>
<b>2029.</b>	<b>181 400 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE : En ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 02-012 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 mai 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2024-05-113

## 7.7 ADJUDICATION DE L'ÉMISSION

Date d'ouverture :	6 mai 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 11 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 mai 2024
Montant :	420 100 \$		

ATTENDU QUE la Ville de Macamic a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 mai 2024, au montant de 420 100 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

### 1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

43 400 \$	4,86000 %	2025
45 500 \$	4,86000 %	2026
47 600 \$	4,86000 %	2027
49 900 \$	4,86000 %	2028
233 700 \$	4,86000 %	2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,86000 %

## 2 - CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI-OUEST

43 400 \$	4,91000 %	2025
45 500 \$	4,91000 %	2026
47 600 \$	4,91000 %	2027
49 900 \$	4,91000 %	2028
233 700 \$	4,91000 %	2029

Prix : 100,00000      Coût réel : 4,91000 %

## 3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

43 400 \$	4,90000 %	2025
45 500 \$	4,75000 %	2026
47 600 \$	4,65000 %	2027
49 900 \$	4,60000 %	2028
233 700 \$	4,55000 %	2029

Prix : 98,60600      Coût réel : 4,98782 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michel Deschênes, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu unanimement :

QUE : Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE : La Ville de Macamic accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 13 mai 2024 au montant de 420 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 02-012, 16-228 et 18-257. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE : Les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2024-05-114

### **7.8 SIGNATAIRE DE LA DEMANDE DE PERMIS EN VERTU DE LA LOI SUR LES PESTICIDES AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS**

Il est proposé par le conseiller Michel Deschênes, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : Tom St-Pierre, directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, de la Ville de Macamic est autorisé à signer tout document nécessaire au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur les pesticides.



Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2024-05-115

**7.9 DEMANDE DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE  
MACAMIC – MARCHÉ DES QUATRE SAISONS**

---

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la tenue du Marché des quatre Saisons sur la patinoire du Centre Joachim-Tremblay, le 10 août 2024 au profit de la bibliothèque de Macamic.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2024-05-116

**7.10 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC,  
MANDATAIRE – REGROUPEMENT D'ACHAT EN  
COMMUN DE PRODUITS D'ASSURANCE POUR LES  
CYBER-RISQUES 2024-2029**

---

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Macamic souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurances pour les cyber-risques pour la période 2024-2029;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Francine Néron et résolu :

QUE la Ville de Macamic :

JOIGNE par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 1<sup>er</sup> juillet 2029.

AUTORISE le maire, Tony Boudreau et la directrice générale, Marie-Pier Plante à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques » soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

## 8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2024-05-117

### 8.1 NOMINATION DE LINDA BRIÈRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte la nomination de madame Linda Brière en tant que nouveaux membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

QUE : Une lettre de remerciements soit envoyée aux membres sortants, madame Denise Dubois et monsieur Lucien Nicol pour leur implication au sein de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2024-05-118

### 8.2 NOMINATION LINA LAFRENIÈRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par la conseillère Francine Néron et résolu à la majorité:

QUE : La Ville de Macamic accepte la nomination de madame Lina Lafrenière en tant que nouveaux membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

Le vote est demandé sur ce point par le maire, Tony Boudreau :

Pour : 4

Contre : 2 (Ghislain Brunet et Gaétan Morin) Monsieur Ghislain Brunet refuse la nomination de madame Lina Lafrenière à la suite des affirmations faites par madame Lafrenière dans les médias suite à sa démission en tant que mairesse visant 3 conseillers de la ville.

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers.

2024-05-119

### 8.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 4 729 334

Attendu qu'aucune opposition n'a été exprimée à la suite de la publication conformément au règlement No 18-258 de la Ville de Macamic le 18 avril 2024, d'une demande de dérogation mineure concernant un immeuble situé au 938, 10<sup>e</sup>-et-1<sup>er</sup> Rang Ouest, Macamic, portant le numéro de lot 4 729 334 du cadastre du Québec;

Attendu que permettre tel quel la construction du hangar ne porterait pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

Attendu que les membres du CCU ont pris connaissance des documents qui se rattachent à la demande et recommandent à la Ville de Macamic d'accepter la présente demande sous certaines conditions;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Gaétan Morin et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure soit acceptée de la façon suivante :

- Permettre le maintien tel que construit du hangar à bois qui se situe en partie en cour avant au lieu de la cour arrière et latérale, le tout tel qu'exigé au règlement de zonage 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

## **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2024-05-120

### **9.1 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE ROUSSILLON**

Il est proposé par le conseiller Michel Deschênes, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic adopte le rapport financier de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

## **10. TRAVAUX PUBLICS**

### **10.1 ACHAT DE RADAR PÉDAGOGIQUE**

Ce point est reporté à une prochaine séance.

## **11. HYGIÈNE DU MILIEU**

2024-05-121

### **11.1 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS DE ROUSSILLON**

Il est proposé par la conseillère Myriam Bruneau, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Ville de Macamic adopte le rapport financier de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

## **12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**

2024-05-122

### **12.1 DEMANDE DU CLUB DE SOCCER ABITIBI-OUEST - ENTRETIEN ET L'UTILISATION DU TERRAIN DE SOCCER**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Ville de Macamic fasse une demande à l'École Le Séjour afin d'autoriser le Club de Soccer de l'Abitibi-Ouest à utiliser le terrain de soccer situé sur la 6<sup>e</sup> Avenue Ouest, pour la saison estivale de mai à août à raison de deux (2) fois par

semaine, à toutes les trois (3) semaines pour l'année 2024 seulement.

QUE : Conditionnellement à l'autorisation de l'école Le Séjour pour l'utilisation du terrain de soccer, la Ville de Macamic sera responsable de l'entretien du terrain ainsi que du traçage des lignes du terrain de soccer pour l'année 2024 seulement.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2024-05-123

**12.2 DEMANDE DU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE (CPA) – DISCO-COURSE**

---

Il est proposé par la conseillère Myriam Bruneau, appuyé par la conseillère Francine Néron et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la circulation dans les rues de la ville à l'occasion de la 3<sup>e</sup> Édition de la « Disco-Courses » organisée par le Club de patinage artistique (CPA) qui se déroulera le 7 septembre 2024 de 10 h à 13 h.

QUE : L'organisation de la « Disco-Course » devra s'assurer d'obtenir toutes les autorisations requises et nécessaires, dont celles du MTQ et de la Sûreté du Québec au besoin.

QUE : Une entente soit prise entre l'organisation et les responsables du Centre Joachim-Tremblay pour la demande prêt de matériel à l'occasion de cette activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2024-05-124

**12.3 DEMANDE DU CLUB LIONS DE MACAMIC – MARCHÉ POUR PERSONNE HANDICAPÉE**

---

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par le conseiller Michel Deschênes et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la circulation sur les rues de la ville pour l'activité d'une marche pour personnes handicapées du Club Lions de Macamic qui se déroulera le 8 juin 2024;

QUE : Le Club Lions de Macamic devra s'assurer d'obtenir toutes les autorisations requises et nécessaires, dont celles du MRQ et de la Sûreté du Québec au besoin.

QU : En cas de pluie l'activité pourra se faire sur la patinoire à l'intérieur du Centre Joachim-Tremblay.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2024-05-125

**12.4 SOUMISSIONS POUR LA MISE À JOUR DE L'ÉCLAIRAGE AU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY**

---

Soumissions reçues :

Construction Pentagone Électricité	49 926,54 \$ plus taxes
Les Entreprises Roland Richard	58 108.87 \$ plus taxes

Auger Électrique  
M. Roy Électrique

40 790,00 \$ plus taxes  
58 873,00 \$ plus taxes

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte la soumission de Auger Électrique au montant 40 790 \$ plus taxes pour la mise à jour de l'éclairage au Centre Joachim-Tremblay, qui consiste à :

- ▶ Changer l'éclairage au-dessus de la glace;
- ▶ Changer l'éclairage des chambres des joueurs;
- ▶ Changer les fluorescents et spots encastrés dans les locaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

### **13. RAPPORT DES COMITÉS**

Le maire, Tony Boudreau et la conseillère, Cindy Boucher, les conseillers Ghislain Brunet et Gaétan Morin font rapport de leur comité respectif.

### **14. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point a été ajouté.

### **15. INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Le directeur général par intérim fait un suivi des dossiers en cours.

### **16. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

- ▶ Monsieur Jean-Marie Lapointe demande au conseil où seront installés les radars pédagogiques et quel sera leur utilité. Le maire Tony Boudreau, l'informe qu'ils seront installés à 2 endroits à l'entrée de la Ville ainsi que 1 dans le secteur Colombourg et que ces derniers sensibiliseront les automobilistes à ralentir aux entrées de la ville et du secteur Colombourg.
- ▶ Madame Suzie Domingue demande au conseil de réitérer la demande au ministère des Transports afin de rendre plus sécuritaire la traverse de piétons située à l'intersection de la 7<sup>e</sup> Avenue Ouest et 1<sup>re</sup> Rue. Le directeur général par intérim, Alain Letarte l'informe que des demandes ont été faites au MTQ et que si la ville désire une lumière, cette dernière sera au frais de la Ville. Le conseiller, Michel Deschênes l'informe que le maximum qui devait être fait par le MTQ a déjà été réalisé pour sécuriser cette traverse de piétons. Des vérifications seront faites auprès du MTQ pour d'autres alternatives.
- ▶ Madame Lina Lafrenière demande si elle peut s'adresser au conseiller, Ghislain Brunet pour lui demander la raison qu'il a refusé sa nomination comme membre du comité CCU elle lui mentionne qu'elle avait donné les raisons de démission lors du huis clos lorsqu'elle a remis sa démission, elle mentionne à monsieur Brunet que tout est une question d'interprétation et remercie les membres du conseil pour leur confiance.

- ▶ Madame Eve-Marie Bellerive demande au conseil si elle prévoit revoir les accès aux personnes à mobilité réduite. Le maire, Tony Boudreau et le directeur général par intérim, Alain Letarte l'informe que les accès pour personnes à mobilité réduite sont la responsabilité de chaque propriétaire de commerce et que la ville fera de la sensibilisation auprès des commerçants.
- ▶ A cet effet, madame Suzie Domingue informe les membres du conseil que lorsqu'elle était conseillère à la Ville de Macamic elle avait fait adopter une résolution obligeant les nouveaux commerçants à avoir des accès conformes pour les personnes à mobilité réduite.

2024-05-126

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Cindy Boucher et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Tony Boudreau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Pier Plante  
Directrice générale

Je, Tony Boudreau, maire de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposée mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Tony Boudreau  
Maire